



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/STATCOM/3/15 janvier 2012

Original: FRANÇAIS

# NATIONS UNIES CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Troisième réunion de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique III)

Le Cap (Afrique du Sud) 18 - 23 janvier 2012

Evaluation à mi-parcours du Cadre Stratégique Régional de Référence pour le Renforcement des Capacités Statistiques en Afrique.

Rapport d'étape.

Résumé Exécutif	3
Sigles et abréviations	4
I - Rappel du contexte et de la consistance du CSRR :	5
II - Rappel de l'objectif et des tâches de l'étude	6
III- L'Analyse du CSRR:	6
IV : Les résultats d'étape de la revue à mi-parcours	8
4-1 : L'état de mise en œuvre par le Nigéria	8
(1)Au titre du renforcement du plaidoyer pour la statistique	9
(2) Au titre de l'intégration de la statistique en tant qu'élément transversal dans le proces de développement.	
(3)Au titre de la mise à jour du cadre juridique et réglementaire	10
(4) Au titre de l'évaluation et de la hiérarchisation des besoins des utilisateurs	11
(5)Au titre de la promotion de l'élaboration de données.	11
(6)Au titre de l'encouragement de la coordination, de la collaboration et du partenariat.	11
(7)Au titre de l'amélioration de l'infrastructure statistique.	11
(8)Au titre de l'exploitation des technologies de l'information et de la communication (TIC).	12
(9)Au titre de l'augmentation et de l'amélioration du capital humain	12
(10)Au titre de l'amélioration de l'analyse de données	12
(11)Au titre de l'amélioration de la diffusion de données	12
(12)Au titre de l'amélioration du financement et de la durabilité.	13
4-2 : L'état de mise en œuvre par la Commission de la CEDEAO	15
4-3 : L'état de mise en œuvre par la CEA, la BAD et la Commission de l'UA :	16
4-3-1 : Les actions conjointes:	16
4-3-2 : Au niveau de la CEA :	17
4-3-3 : Au niveau de la BAD :	17
4-3-4 : Au niveau de l'UA :	18
V: Conclusions et recommandations	18

#### Résumé Exécutif

Ce rapport sanctionne la première étape du processus d'évaluation à mi-parcours du Cadre Stratégique Régional de Référence pour le Renforcement des Capacités Statistiques en Afrique (CSRR). Sa rédaction intervient suite à des échanges avec des cadres de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, (CEA) de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Commission de l'Union Africaine (CUA) et après une mission réalisée à Abuja auprès des services de la Commission de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Bureau National des Statistiques du Nigéria (NBS).

En rappelant que le CSRR a été adopté en 2006 pour couvrir la période 2006-2015, il convient de noter que la revue à mi-parcours ainsi engagée constitue un élément important du mécanisme de suivi évaluation de cette initiative visant à « améliorer les performances du développement et de la gouvernance en Afrique par le biais du renforcement des systèmes statistiques nationaux ».

Le nombre de cas examinés à ce stade, à savoir juste un pays et une organisation sous-régionale, appelle à bien relativiser toute conclusion tirée ou recommandation formulée à la lumière de la mission de terrain.

Toutefois, les investigations menées, y compris l'analyse documentaire et les échanges qui ont eu lieu jusqu'ici, laissent entrevoir que l'adoption du CSRR est intervenue à un moment où les pays africains, pris individuellement ou collectivement, avaient besoin et ont besoin encore d'être appuyés pour réussir les réformes de leurs systèmes statistiques. Ces réformes sont essentiellement centrées sur l'élaboration et la mise en œuvre de Stratégies Nationales de Développement de la Statistique (SNDS).

Les actions menées dans le cadre de ces réformes s'intègrent pratiquement toutes dans les axes qui fondent le CSRR. Cependant, les actions placées sous les auspices du CSRR semblent très limitées, et le mécanisme de suivi évaluation n'a pas fonctionné selon le schéma préalablement arrêté. Les échanges qui étaient prévus entre les coordonnateurs continentaux, sous-régionaux et nationaux- encore que certains d'entre eux n'aient pas été désignés-, doivent avoir été rares, voire inexistants dans certains cas.

Or, en l'absence d'un suivi performant, toutes les autres formes de défaillance dans la mise en œuvre du CSRR seront ignorées, de sorte qu'aucune mesure d'atténuation ne sera prise. C'est pourquoi les recommandations principales à faire à ce stade doivent porter sur les voies et moyens de dynamiser le mécanisme de suivi.

La volonté politique nécessaire à la réussite de la mise en œuvre du CSRR se trouve démontrée par les réformes institutionnelles opérées au sein des trois organisations continentales leaders que sont la CEA, la BAD et la Commission de l'UA: il s'agit de prolonger la traduction de cette volonté politique en octroyant encore plus de place dans l'agenda desdites organisations à la promotion et au suivi de la mise en œuvre du CSRR, et en y consacrant par conséquent plus de moyens humains et matériels.

### Sigles et abréviations

AAPA Plan d'Action d'Addis Abeba

ABSA Conseil Consultatif sur la Statistique en Afrique

AGROST Groupe Africain pour la formation en statistique et les ressources humaines

BAD Banque africaine de développement

BNS / NBS Bureau National des Statistiques/ National Bureau of Statistics

CA Conseil d'Administration

CAS Centre Africain pour la Statistique

CEA Commission économique des Nations unies pour l'Afrique

CEDEAO Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CODI Comite de l'Information pour le Développement

CSRR : Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités

statistiques en Afrique

DSRP : Document de stratégie de réduction de la pauvreté

FASDEV Forum pour le Développement de la statistique en Afrique

INS: Institut National de la Statistique

MAPS Plan d'action de Marrakech pour la statistique

NEPAD Nouveau Partenariat pour le developpement de l'Afrique

OMD Objectifs du millenaire pour le developpement

PARIS21 : Partenariat statistique au service du développement au 21<sup>ème</sup> siècle

PDS Plan directeur Statistique

PSR Programme statistique regional

SNDS / NSDS Stratégie nationale de développement de la statistique

National Strategy for the Development of Statistics

SSN Système statistique national

STATCOM- Commission statistique pour l'Afrique

Afrique

UA Union Africaine

## I - Rappel du contexte et de la consistance du CSRR :

1 -A l'orée du 21<sup>ème</sup> siècle, à l'heure de la mondialisation, la scène africaine a été marquée par l'avènement du NEPAD et la création de l'UA. A travers ces deux initiatives majeures, les leaders africains ont tenu à exprimer leur ambition de relever les défis auxquels l'Afrique est confrontée en matière de développement, avec comme objectifs l'engagement de leurs pays respectifs sur la voie de la croissance et du développement durable, de manière à libérer le continent du malaise du sous-développement et de l'exclusion. C'est ainsi que des objectifs de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement sont définis à travers les DSRP et les OMD, ainsi que d'autres plans nationaux globaux et sectoriels de développement.

2-Le pilotage efficace de tels programmes, qui s'inscrivent désormais sur des politiques axées sur les résultats, nécessite des méthodes clairement définies et systématiques d'évaluation et l'établissement de rapports sur l'impact desdits programmes de développement. Des réponses à ces besoins résident dans la production de statistiques de qualité, qui deviennent plus que jamais partie intégrante de l'infrastructure du développement. Un nouveau défi était dès lors lancé aux INS, qui étaient déjà fragiles.

3-C'est pour relever ce défi qu'en 2004 la communauté internationale avait adopté le plan d'action de Marrakech pour la statistique (MAPS), avec comme objectif l'amélioration de la disponibilité et de l'utilisation des données en vue de la planification stratégique du développement et de son évaluation. Les pays africains étaient invités à élaborer à l'horizon 2006 des stratégies nationales de développement de la statistique et à les mettre en œuvre avec le soutien des partenaires. Dans l'esprit du MAPS, pour répondre à l'urgence du renforcement de capacités en matière statistique, il a été procédé à l'élaboration du cadre stratégique régional de référence (CSRR), selon une approche participative, avec notamment la consultation des INS et des autres acteurs concernés.

4-Le CSRR a été adopté en Février 2006, pour un horizon de dix ans, par les INS d'Afrique (STATCOM-Afrique) et les membres du FASDEV. Il a ensuite été examiné par l'ABSA et le CODI, avant sa présentation à la Conférence des Ministres des Finances et du Plan de la CEA et sa soumission au Conseil d'Administration de la BAD pour information. Le CSRR est placé sous le parrainage de la CEA, de la BAD, de PARIS21 et de la Banque Mondiale.

5-Pour atteindre son objectif global qui est « d'améliorer les performances du développement et la gouvernance en Afrique par le biais du renforcement des systèmes statistiques nationaux (SSN) », le CSRR est articulé autour d'une stratégie d'ensemble et de douze stratégies opérationnelles. Il est recommandé à chaque pays de bâtir sa SNDS par le choix d'une combinaison issue de ces douze stratégies, selon les besoins spécifiques du pays concerné.

6-La coordination au niveau régional de la mise en œuvre du CSRR est confiée à la BAD et à la CEA<sup>1</sup>. Le mécanisme de suivi évaluation défini comporte des ramifications aux échelons sous-régionaux et nationaux, et une des dispositions retenues à cet égard prescrit la revue à miparcours du CSRR en 2011, d'où l'objet du présent exercice.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le paragraphe 140 du document portant CSRR précise liées à cette fonction d coordination.

## II - Rappel de l'objectif et des tâches de l'étude

7-L'objectif général de la mission est de procéder à une analyse critique du document portant CSRR et à l'évaluation de sa mise en œuvre, ainsi que de son mécanisme de suivi évaluation tel que décrit dans ledit document.

8-Les tâches spécifiques à entreprendre dans le cadre de la mission consistent à:

- analyser la relevance du CSRR, ses objectifs spécifiques et ses activités, ainsi que son mécanisme de suivi évaluation, en rapport avec l'environnement statistique au niveau continental et global,
- examiner dans quelle mesure des risques prévus ont contrarié la mise en œuvre du CSRR d'une part, et des facteurs favorables ont été effectifs d'autre part.
- proposer des mesures d'ajustement portant sur ces facteurs pour maximiser les conditions de mise en œuvre du CSRR durant les cinq années restantes
- concevoir les questionnaires devant servir de support à la collecte d'information pour la revue à mi-parcours de la mise en œuvre du CSRR, questionnaires destinés aux coordinateurs nationaux, sous-régionaux et régionaux, avec copies aux responsables nationaux des services statistiques et des autres institutions.
- effectuer des visites au niveau de certains pays en vue d'évaluer l'état de mise en œuvre du CSRR, avec l'appui des coordonnateurs supposés avoir reçu et remplis les questionnaires.
- effectuer des visites d'organisations régionales et sous-régionales pour recueillir leurs avis sur le processus de mise en œuvre du CSRR ; les coordinateurs de chaque institution devant servir de point focal pour ces missions
- concevoir un modèle de plan de rapport annuel au niveau national, sous-régional et régional.
- élaborer un rapport d'étape à discuter lors des travaux de StatCom-Africa-III
- rédiger un rapport à mi-parcours
- discuter les rapports avec la Direction du Centre Africain de la Statistique.

9-Par rapport aux tâches ainsi programmées, le consultant a eu un entretien téléphonique avec des cadres du CAS et de la BAD. Il a obtenu aussi de ces deux institutions et de la Commission de l'Union Africaine des réponses à certaines questions portant sur la mise en œuvre en œuvre du CSRR. Enfin, il a effectué une mission à Abuja, en République Fédérale du Nigéria. Au cours de cette mission, il a rencontré des cadres de la Commission de la CEDEAO ainsi que du Bureau National des Statistiques du Nigéria. Le présent rapport d'étape vise à rendre compte des résultats des investigations menées à ce stade de l'étude, en termes notamment de travail documentaire et de missions de terrain. Une première partie de l'analyse est consacrée au document portant CSRR.

## III- L'Analyse du CSRR:

10-Au regard du contexte qui était et demeure celui dans lequel se trouvent les pays africains, la relevance de l'élaboration et de l'adoption du CSRR ne fait pas l'objet d'un doute, et la déclinaison des objectifs qui lui sont assignés plaident éloquemment en sa faveur.

11-La conception du CSRR, le caractère participatif qui a présidé à sa préparation, et les différentes consultations et exercices de validation auxquels il a été soumis constituent à coup sûr des gages de cohérence et de bonne formulation.<sup>2</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Au plan de la forme, une seule coquille a été notée : au paragraphe 84 réservé aux exigences que les SNDS devraient remplir, celles listées aux points 7 et 13 constituent la même exigence.

- 12-Un seul aspect est apparu au consultant comme étant susceptible d'une présentation plus claire : le lien entre la stratégie d'ensemble que constitue la SNDS d'une part, et les douze stratégies spécifiques qui fondent le CSRR d'autre part. En effet, on gagnerait sans doute en clarté si les douze stratégies spécifiques étaient plus explicitement présentées comme étant des propositions de déclinaison de la stratégie d'ensemble qu'est la SNDS. L'articulation des recommandations présentées dans le tableau 5-1 du document portant CSRR illustre le bien fondé d'une telle proposition : en effet, parmi les six recommandations relatives à la SNDS, quatre trouvent parfaitement leur place dans les douze stratégies spécifiques.
- 13-Pour tenir compte des expériences passées qui n'ont pas connu le succès escompté (à l'image de l'AAPA), le CSRR a accordé une place importante aux facteurs critiques de risques et au mécanisme de suivi-évaluation.
- Le document portant CSRR a le mérite d'avoir bien identifié les risques de nature à compromettre la mise en œuvre réussie de cette initiative, tout en proposant pour chaque type de risque des mesures d'atténuation.
- 14-Ces risques liés à la mise en œuvre du CSRR sont identifiés dans le document comme étant au nombre de sept, à savoir :
- -il n'y a pas de sensibilité au CSRR et d'appropriation par les principales parties intéressées,
- -l'absence de volonté politique pour appuyer le CSRR,
- -le fait que certains intervenants ne comprennent pas leurs responsabilités ou ne rapportent pas les progrès dans la mise en œuvre du CSRR,
- -le caractère trop large du CSRR, qui se base sur un trop grand nombre de stratégies,
- -une insuffisante mise en place des capacités que requiert l'application correcte des stratégies du CSRR.
- des défaillances dans la mise en œuvre du CSRR.
- -l'absence ou l'insuffisante mise à profit des rapports de suivi.
- 15-Tout d'abord, la formulation de ces risques appelle deux remarques ou commentaires préliminaires :
- -le premier point aurait pu être libellé comme suit « il n'y a pas de sensibilisation au CSRR et d'appropriation par les principales parties intéressées » : il s'agit à notre sens de mettre en relief la nécessité de conduire les actions de plaidoyer (donc des actions de sensibilisation) et non d'évoquer la sensibilité, qui renvoie à une sorte de prédisposition.
- -le second point procède de la même problématique que le premier point, la différence étant la focalisation sur la cible particulière que sont les autorités politiques ;
- -le point 6 est exprimé de façon globalisante pouvant renvoyer aux autres risques évoqués, car le terme défaillances dans la mise en œuvre peut s'appliquer à l'absence de volonté politique comme à l'absence de capacités pour appliquer les stratégies du CSRR; tel que présenté, ce point semble pouvoir être combiné avec le point 7, à savoir la question de la défaillance dans le suivi de la mise en œuvre (absence de suivi ou absence de mise à profit des résultats du suivi).
- 16-Pour en venir à l'analyse des risques, parmi toutes les catégories de défaillances susceptibles d'affecter la mise en œuvre du CSRR, c'est l'absence ou l'insuffisante mise à profit des rapports de suivi qui revêt un plus grand enjeu, car ce risque est de nature à masquer tous les autres et à empêcher en conséquence la prise de toute mesure d'atténuation qu'aurait appelé ces autres risques.

Dans le même ordre d'idées, la survenance de lacunes dans le suivi de la mise en œuvre du CSRR ne permettrait pas d'apprécier à leur juste mesure le rôle et l'impact des facteurs favorables au CSRR. C'est dire que le risque attaché à un suivi inefficace conditionne la prise d'éventuelles mesures d'ajustement qui seraient destinées à atténuer les contraintes ou à amplifier l'impact des facteurs porteurs pour la mise en œuvre réussie du CSRR.

17-Concernant le mécanisme de suivi évaluation, il peut être résumé comme suit : « Afin d'améliorer l'efficacité du suivi, des dispositions seront prises en réponse à ce qui aura été mesuré et signalé. Un rapport annuel sera produit par le coordinateur au niveau régional. Il sera fondé sur les informations et rapports fournis par les pays aux organisations sous-régionales, par les organisations sous-régionales sur leurs propres activités et par les centres de formation. Ce rapport sera distribué aux membres de l'ABSA et du FASDEV. Un rapport biennal sera établi sur la base des bilans qui seront faits tous les deux ans (en 2007, 2009, 2011 et 2013). Un bilan à mi-parcours de la décennie (en 2010) ainsi qu'un bilan global (en 2015) seront établis par une institution ou un organisme indépendant choisi par la CEA et la BAD. Les rapports biennaux, le bilan à mi-parcours de la décennie et le bilan global seront présentés au CODI, au FASDEV et à la Conférence des ministres des finances et du plan de la CEA et au Conseil d'administration de la BAD. Des recommandations sur la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports seront faites par les organes de coordination, en commun avec les organismes chargés de la mise en œuvre tels que les INS, les conseils, commissions, groupes ou comités statistiques nationaux, les ministères sectoriels, les organisations sous-régionales et régionales, ainsi que les organismes internationaux ».

18-Tel que présenté, le mécanisme est à la fois complet et cohérent ; les rôles et responsabilités de chaque catégorie d'acteurs sont précisés et récapitulés sous forme de recommandations dans un tableau. Il convient toutefois de noter que la mise en œuvre du mécanisme suppose la mobilisation de ressources importantes.

### IV : Les résultats d'étape de la revue à mi-parcours

19-Il s'agit dans cette partie d'apprécier comment chaque acteur a joué le rôle qui lui était dévolu dans la mise en œuvre du CSRR.

### 4-1 : L'état de mise en œuvre par le Nigéria

20-Le Bureau National de Statistique du Nigéria a une bonne connaissance du Cadre Stratégique Régional de Référence, pour avoir été impliqué dans son élaboration et dans des activités portant sur sa mise en œuvre. Le responsable rencontré a mentionné sa participation récente (en Octobre 2011 au Rwanda) à un atelier qui avait pour thème la mise en œuvre du CSRR.

21-En termes d'existence de document de référence dans le domaine considéré et sur la période de l'étude (2006-2011), il y a lieu de mentionner qu'avant l'adoption du CSRR, le Nigéria disposait déjà du Plan Directeur Statistique (Statistical Master Plan) 2005-2009. Ce plan a été ensuite suivi de la Stratégie Nationale pour le Développement de la Statistique –SNDS- (National Strategy for the Development of Statistics- NSDS) conçu pour la période 2010-2014.

22-Au moment de l'élaboration du PDS, le SSN du Nigéria était notamment caractérisé :

-au plan institutionnel, par la cohabitation de trois entités majeures présentant cependant des chevauchements dans leurs missions respectives : il s'agit de l'Office fédéral de la Statistique (Federal

Office of Statistics), la Commission Nationale de la Population (National Population Commission) et le Centre National de l'Information Statistique (National Data Bank);

-au niveau de la production, par une insuffisante couverture des besoins, au plan quantitatif comme qualitatif.

23-L'élaboration du PDS, qui était intervenue dans un contexte marqué par le retour progressif à la démocratie, a cherché à corriger ces faiblesses notoires. Le PDS, conçu d'abord sous l'angle fédéral, a été décliné en un document de référence à l'usage des Etats de la Fédération, grâce à l'élaboration d'un Plan Directeur Statistique Générique pour les Etats.

24-Quant à la SNDS, son adoption répond au souci de disposer d'un mécanisme pour une réforme plus globale et plus approfondie du système statistique national, de nature à assurer une production statique intégrée, unifiée. La SNDS a notamment mis à profit le nouveau cadre institutionnel, légal et réglementaire créé par l'adoption en 2007 de la loi sur la statistique (the Statistical Act 2007).

25-La SNDS ayant été élaborée après l'adoption du CSRR, il est dès lors indiqué d'apprécier dans quelle mesure la stratégie déclinée par le Nigéria pour le développement de son système statistique est conforme aux orientations du CSRR.

Cet exercice a été conduit en comparant les 11 axes stratégiques du SNDS aux 12 axes du CSRR. Les résultats de cette comparaison sont présentés dans le tableau1 ci-après. Il apparaît que :

-les deux stratégies ont parfaitement en commun 8 axes ;

-les 3 autres axes de la SNDS et les 4 autres axes du CSRR, tout en présentant quelques nuances dans leur formulation, prennent cependant en charge les mêmes préoccupations.

C'est dire que les deux documents présentent en réalité une parfaite convergence.

26-Au-delà de cette vérification de cohérence dans la formulation, il importe d'examiner dans quelle mesure les actions de mise en œuvre successives du PDS et de la SNDS s'inscrivent dans la mise en œuvre des axes du CSRR. Les résultats de cet examen sont présentés ci-dessous, en considérant les douze stratégies spécifiques du CSRR.

# (1) Au titre du renforcement du plaidoyer pour la statistique.

27-Une des principales recommandations du PDS prescrivait la mise en œuvre de programmes de sensibilisation pour (i) créer une plus grande prise de conscience du rôle et de l'importance de la statistique dans la société, (ii) renforcer la coopération des producteurs de statistiques pour la mise à disposition de l'information nécessaire et (iii) développer la demande en produits et services statistiques.

28-Le premier axe de la SNDS consiste à promouvoir la culture statistique grâce au plaidoyer. C'est dans la continuité d'une telle option que l'adoption récente de la SNDS a été mise à profit par l'équipe du Bureau National de la Statistique (NBS) pour développer une large campagne de plaidoyer, en commençant par les plus hautes autorités fédérales et en couvrant pratiquement tous les échelons de la fédération.

Le Président de la Fédération et l'Exécutif Fédéral ont été sensibilisés à travers des sessions de présentation de la SNDS (NSDS), dans ses objectifs et ses enjeux.

Un forum regroupant les gouverneurs des Etats de la Fédération a été organisé, de même qu'un forum des Secrétaires Généraux des Départements ministériels.

De manière générale, tous les décideurs évoluant au niveau des ministères, des départements ou directions et des agences nationales ont été ciblés par des actions de sensibilisation.

29-Pour illustrer et vulgariser la stratégie de développement de la statistique poursuivi par les autorités nigérianes, prenant en considération la difficulté de couvrir en même temps les 36 Etats que compte la Fédération, il a été décidé de choisir et d'ériger en modèle un Etat dans chacune des 6 zones géopolitiques du pays. Chacun de ces 6 Etats modèles bénéficie d'un programme consistant à le doter d'une infrastructure de qualité, aussi bien en matériel qu'en ressources humaines, pour assurer une production statistique de qualité.

# (2) Au titre de l'intégration de la statistique en tant qu'élément transversal dans le processus de développement.

30-L'élaboration de la vision Nigeria 20-2020 a été mise à profit pour traduire cette préoccupation. Ceci est rendu d'autant plus nécessaire que l'existence d'un système statistique robuste et fiable participe à l'efficacité du suivi des progrès économiques et sociaux.

## (3) Au titre de la mise à jour du cadre juridique et réglementaire.

- 31-En matière de renforcement du cadre juridique pour le développement des activités statistiques, le PDS a apporté des progrès notables. Il a en effet contribué significativement à la rationalisation du cadre institutionnel et organisationnel du SSN nigérian, autant au niveau fédéral qu'à celui des Etats. Il a notamment conduit, à travers l'adoption de la loi sur la Statistique de 2007 (The Statistical Act, 2007), à centraliser au niveau de la nouvelle institution qu'est le Bureau National de Statistique (National Bureau of Statistics) créé par cette même loi les missions de collecte et de diffusion des données statistiques officielles qui étaient préalablement dévolues à l'Office National de la Statistique, au Centre National de l'Information Statistique et à la Commission National de la Population. Si cette dernière demeure maintenue dans ses attributions portant sur les questions de politique de population (compétence qui lui est dévolue par une disposition constitutionnelle et qui n'empiète pas véritablement sur le domaine purement statistique), elle a été délestée des activités de collecte de données -tel le recensement national de la population- au profit du BNS, né de la fusion entre l'OFS (FOS) et le CNI (National Data Bank).
- 32-A travers la création du BNS et des dispositions qui régissent cette institution, la loi précitée a profondément réformé le SSN du Nigéria, en le rendant plus conforme aux exigences d'efficacité et d'efficience.
- 33-Parallèlement à la loi fédérale, une approche similaire a été proposée aux Etats, sous la forme d'un State Statistics Enactment (loi étatique transposant en quelque sorte la Statistical Act de 2007 à l'échelle des Etats). On estime aujourd'hui qu'environ plus de la moitié des 36 Etats ont adopté cet acte.
- 34-Dans la lignée du PDS dont elle doit notamment promouvoir la mise en œuvre effective (à travers particulièrement l'application de la Statistical Act), la SNDS entend mettre en place des mécanismes pour approfondir la réforme du SSN, de manière à accélérer le développement de la statistique au Nigéria. La SNDS vise le développement d'un système intégré, harmonisé, coordonné et cohérent en vue de garantir l'unification des processus de production de données. A

ce titre et de manière illustrative, la SNDS s'assigne comme objectifs de développement institutionnel et organisationnel, entre autres :

- -l'élaboration et l'application des lois étatiques sur la Statistique (State statistical law) ;
- -le renforcement du leadership du BNS,
- -le positionnement adéquat des agences productrices de statistiques (le BNS et les agences étatiques en particulier) au sein des architectures gouvernementales (fédérale comme étatiques ou locales), en relation directe avec les Chefs du pouvoir exécutif.

# (4) Au titre de l'évaluation et de la hiérarchisation des besoins des utilisateurs.

35-L'option ferme prise étant d'adapter la production statistique à la demande, le NBS mène régulièrement des enquêtes de satisfaction des utilisateurs. C'est dans ce sens qu'il a récemment conduit 7 ateliers visant à bien identifier et hiérarchiser les besoins des utilisateurs. Il s'est agi d'un atelier national et d'un atelier dans chacune des 6 zones géopolitiques du pays.

## (5) Au titre de la promotion de l'élaboration de données.

36-Afin de répondre aux besoins prioritaires de manière idoine, il est créé un nombre important de bases de données thématiques (environ une trentaine) au sein du BNS. Elles sont alimentées par des données issues de registres administratifs, de recensement et d'enquêtes par sondage. Il est ici à noter que bien que les questions de population soient encore de la compétence de la Commission Nationale de la Population en vertu de dispositions constitutionnelles, le Recensement de la Population est maintenant de ressort du BNS.

# (6) Au titre de l'encouragement de la coordination, de la collaboration et du partenariat.

- 37-Pour rendre effectifs le partenariat, la coordination et la collaboration, la loi sur la Statistique de 2007 a institué un Comité Consultatif National sur la Statistique chargé notamment :
- -d'examiner, en se réunissant deux fois dans l'année, les programmes statistiques des différentes agences,
- -et de développer des stratégies visant à assurer une uniformisation des normes et des méthodologies.

38-Ce comité, présidé par le Directeur Général du Bureau National de la Statistique et dans lequel la société civile et le secteur privé sont représentés, comprend en outre les représentants des principales institutions ou organisations productrices ou utilisatrices de données.

# (7) Au titre de l'amélioration de l'infrastructure statistique.

39-En matière d'élaboration de méthodes scientifiques adéquates, de préparation de codes et définitions garantissant la cohérence et de respect des cadres internationaux conceptuels

généraux et sectoriels en vigueur, il importe de relever que le dernier document de compendium de termes statistiques édité par le BNS date de 2007 et que le processus de révision de cette édition est déjà enclenché, un consultant ayant récemment été engagé à cet effet.

# (8) Au titre de l'exploitation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

40-Des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine. Rien que dans les locaux du Bureau National des Statistiques, on estime à 800 le nombre d'ordinateurs au Centre National de Données (National Data Center). Le BNS dispose de trois réseaux pour ses besoins de communication: LAN (Local area network), WAN (Wide area network) qui lie tous les membres du SSN tout en leur offrant des liaisons internationales, et VAN (Virtual Private Network) qui lie le National Data Center aux Agences correspondantes du BNS dans les Etats de la Fédération.

## (9) Au titre de l'augmentation et de l'amélioration du capital humain

41-Le personnel du BNS et de ses branches a connu une augmentation très notable au cours de la période sous revue, pour atteindre présentement un effectif d'environ 2350 agents permanents, avec quelques 500 personnes (non compris les temporaires) au niveau de siège. Les BNS possède, outre le siège, six bureaux de zones et des agences dans chacun des 36 Etats. Tout le personnel employé par le BNS est régi par un nouveau statut depuis Août 2010.Le budget du BNS est passé de 1,8 milliards de nairas en 2008 à environ 3 milliards en 2011(budget de fonctionnement et d'investissement).

42-Pour assurer au BNS la disponibilité d'un personnel performant, une évaluation des besoins de formation est conduite régulièrement, afin de bâtir d'un plan de formation. Le dernier plan de formation date de 2006 et devait couvrir une période de trois ans.

# (10) Au titre de l'amélioration de l'analyse de données

43-Cette préoccupation est partagée par les responsables du BNS. C'est ainsi qu'il a été créé en 2009 une Unité de Recherches et d'Analyse au sein du BNS, pour servir de catalyseur aux efforts qui étaient habituellement fournis pour la valorisation de la production statistique.

# (11) Au titre de l'amélioration de la diffusion de données

44-L'option est prise de mettre un accent particulier pour assurer l'accès des utilisateurs aux données statistiques générées par le SSN. A cet effet, toutes les voies de presse (électronique, presse écrite, audio, etc.) sont mises à contribution, avec toutes les formes de présentation existantes (cd, papier, etc.). Cette option participe dans une certaine mesure de la place importante accordée au développement des TIC. Le BNS dispose d'un portail internet, d'un important centre de documentation et d'un datashop, sans oublier les ateliers de dissémination organisés après chaque enquête d'un intérêt certain ainsi que les communiqués de presse

auxquels donne lieu les sorties de publications périodiques (par exemple sur les statistiques des prix ou d'emplois).

## (12) Au titre de l'amélioration du financement et de la durabilité.

45-Le SSN du Nigeria bénéficie actuellement de soutiens très appréciables de la part des partenaires techniques et financiers, au premier rang desquels se trouvent la Banque Mondiale, le PNUD et DFID. On estime que 70% des coûts des programmes du BNS sont couverts par des appuis des partenaires extérieurs.

Pour soustraire le pays de cette situation, les autorités ont retenu de mettre en place un fonds qui sera dédié au financement des activités statistiques.

46-Au total, au-delà de la forte convergence des stratégies définies dans le CSRR et la SNDS du Nigéria, il apparaît que ce pays a enregistré de grand progrès dans le renforcement de ses capacités statistiques.

Tableau 1: Correspondance entre le CSRR et la SNDS du Nigéria

CSRR	SNDS
1-Renforcement du plaidoyer pour la statistique.	a-(Achieving statistical literacy through advocacy)
	Promouvoir la culture statistique grâce au plaidoyer.
3-Mettre à jour le cadre juridique et réglementaire	b-Embarking on organisational and institutional development
	Entreprendre le développement institutionnel et organisationnel.
5-Entreprendre l'élaboration de données	j-Le développement de l'information statistque(Data development)
	-en visant les besoins prioritaires des utilisateurs clés, de manière efficiente et équilibrée, à partir des différentes sources : registres
	administratifs, recensement, enquêtes, en données
	-développant la gestion de la qualité dans la production au niveau des Ministères, des Directions et des Agences ainsi que des autres
	structures du Système Statistique.
6-Encourager la coordination, la collaboration et le partenariat.	f- Establishing coordination of data production processes and institutions
8-Exploiter les technologies de l'information et de la communication (TIC).	e+ d- Assigning top priority to IT development +
9- Augmenter et améliorer le capital humain	c-Addressing human resource development
11-Améliorer la diffusion de données.	g- Formulating data dissemination policy
12-Améliorer le financement et la durabilité	k- Strategic objectives for statistical funding
2-Intégrer la statistique en tant qu'élément transversal dans le processus de développement.  4-Evaluer et hiérarchiser les besoins des utilisateurs  10-Améliorer l'analyse de données.  7-Améliorer l'infrastructure statistique scientifique	i-Putting in place efficient statistical data quality management  d-Giving priority to infrastructural development to cover physical, statistical and ITC infrastructure: -provide decent accommodation for SSAs -update the business register -develop and regularly update the compendium of standards -update the enumeration area frameinstallation of Wide Area Network [WAN] to link members of the NSS nationally and internationallyinstallation of Local Area Networks [LANs] within each member to ease communication within units in MDA, SSA, and in other units within the establishmentinstallation of Internet facilities to facilitate link with the rest of the worldinstallation of all necessary extracts for the entire NSS to facilitate communication and information sharingpromote access and sharing of data to increase its utilitylink agencies to the internet h-Establishing procedures for statistical auditing to ensure compliance with local and international standards -preparation of statistical auditing guidelinesevaluation of the quality of data produced -regular updating of the Compendium of Statistical Terms every five yearscontinuous Education of members of the NSS on International standards, guidelines, frameworks and initiatives.

### 4-2 : L'état de mise en œuvre par la Commission de la CEDEAO

47-Tout comme les services du Bureau National des Statistiques du Nigéria, ceux de la Commission de la CEDEAO ont été consultés lors de l'élaboration du CSRR.

Toujours à l'image du Nigéria, la Commission de la CEDEAO disposait déjà d'un document de politique pour le renforcement du système statistique régional. Il s'agit du Programme Statistique Régional-PSR-qui couvrait la période 2006-2010.

48-Dans son approche, ce PSR était bâti autour de huit thématiques plutôt sectorielles, à savoir :

- le cadre légal et la coordination du système statistique
- -les comptes nationaux
- -la conjoncture économique et sociale (analysée à travers la conjoncture économique, les statistiques de l'éducation et les statistiques sanitaires),
- -la diffusion de l'information statistique
- -les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté
- -les statistiques agricoles
- -les statistiques du commerce extérieur,
- -et les finances publiques, les statistiques des banques centrales et la balance des paiements.

49-Dans chacune de ces thématiques, le document de programme procédait à l'état des lieux avant la déclinaison de la consistance du PSR dans le domaine considéré, à travers : les objectifs, les activités à mener pour l'atteinte desdits objectifs et les résultats attendus.

Il ressort de cette présentation sommaire que le PSR avait une approche bien différente de celle du CSRR. Le PSR n'abordait pas selon une démarche transversale des problématiques majeures comme la promotion des TIC, le développement humain, le financement et la durabilité, l'évaluation et la hiérarchisation des besoins des utilisateurs, etc.

Outre ces écarts notés du point de vue des approches, plusieurs facteurs négatifs ont affecté la mise en œuvre réussie du PSR, selon notamment les premiers constats faits dans le rapport provisoire sur la revue du PSR.

50-Au plan institutionnel et organisationnel, si le passage de l'Exécutif de la CEDEAO de Secrétariat à Commission a été mise à profit pour donner plus de visibilité à la Statistique dans l'organigramme de la Commission<sup>3</sup>, il demeure que la grande mobilité du personnel combinée à son insuffisance notoire a contrarié la mise en œuvre réussie du PSR.

Les insuffisances dans le système de suivi et la faiblesse des ressources allouées au PSR ont aussi été signalées.

51-Par rapport au rôle attendu de la Commission de la CEDEAO dans la mise en œuvre du CSRR, la Commission de la CEDEAO a impulsé avec plus ou moins de réussite plusieurs mesures en cohérence avec les recommandations formulées pour l'application du CSRR.

Les services de la Commission entreprennent des actions de plaidoyer en faveur de la Statistique comme ils entreprennent aussi des actions de sensibilisation pour que chaque pays de la sous région puisse adopter une stratégie nationale de développement de la Statistique. Ainsi, il importe de noter qu'en Afrique de l'Ouest tous les pays disposent d'une SNDS, à l'exception de la Guinée Bissau. De même, dans tous les pays de la sous région, les instituts nationaux ont bénéficié d'un changement de statut, en ayant aujourd'hui plus d'autonomie et de meilleures conditions de travail.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> A la faveur de cette transformation, le personnel en charge des questions statistiques qui était dans l'ancienne Direction des Politiques Economiques s'est retrouvé dans la Direction des Statistiques et de la Recherche.

52-Enfin, relativement au mécanisme de suivi évaluation, il y a lieu de noter qu'il n a pas été enregistré d'actions de reporting de la CEDEAO vers le CAS, tout comme des actions de suivi évaluation n'ont pas été notés de la part de la Commission de la CEDEAO vers ses Etats membres.

## 4-3 : L'état de mise en œuvre par la CEA, la BAD et la Commission de l'UA :

53-Un rôle essentiel revient bien entendu à ces trois organisations qui doivent superviser la mise en œuvre du CSRR, en servant notamment d'interfaces entre les pays et les organisations sous-régionales d'une part, et les partenaires étrangers d'autre part.<sup>4</sup>

En référence aux rôles attendus de chacune de ces institutions régionales, les actions de mise en œuvre menées sont résumées ci-après.

### 4-3-1 : Les actions conjointes:

54-Une des premières actions pour le suivi de la mise en œuvre du CSRR avait trait à la nomination des coordonnateurs. Les régionaux ont été nommés, ceux nationaux également dans presque tous les pays. Certaines organisations sous-régionales ont aussi leurs coordonnateurs.

55-Alors qu'il a été constitué, le Comité conjoint CEA-BAD de coordination du CSRR n'a pu tenir de manière formelle les réunions annuelles qui étaient prévues au titre du suivi de la mise en œuvre, même si des échanges et plusieurs actions ont été menés conjointement.

Il convient de mentionner à cet égard l'organisation des deux ateliers consacrés à la mise la mise en œuvre du CSRR et tenus respectivement à Dakar et à Kigali en Mars et Octobre 2011.

56-La CEA et la BAD n'ont pas pu mobiliser des fonds pour la conduite des RGPH de la Série 2010 ; cependant, beaucoup d'ateliers ont été organisés et des manuels élaborés pour guider au plan technique lesdits recensements.

57-S'agissant du renforcement des centres des formations statistiques, les activités d'appui sont coordonnées au sein d'AGROST où siègent les deux organisations régionales. Les activités précises recommandées par le CSRR sont prises en compte par le Programme de Formation Statistique en Afrique (PFSA) élaboré par la CEA en collaboration avec les autres institutions régionales et adopté par AGROST. La recherche de financement pour ce programme est en cours.

58-De manière générale, les trois institutions que sont la CEA, la BAD et la Commission de l'UA coordonnent pour jouer leurs rôles complémentaires et elles coopèrent dans la mise en œuvre du CSRR, à travers des activités de renforcement de capacités, de mise en œuvre de stratégies élaborées au niveau mondial, de dialogue avec les partenaires au développement, etc. C'est en particulier dans cet esprit que les trois organisations régionales appuient les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre des SNDS. Les trois institutions travaillent ensemble dans la préparation des rapports de suivi du CSRR, dont en particulier le rapport à mi-parcours actuellement en cours d'élaboration, avec il est vrai un an de retard.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le paragraphe 140 du document portant CSRR détaille de manière précise la portée de la fonction de coordination dévolue conjointement à la CEA et à la BAD.

#### 4-3-2 : Au niveau de la CEA :

59-Après l'adoption du CSRR par le Conférence des Ministres de la CEA, celle-ci a entrepris, outre les actions menées conjointement avec les autres institutions régionales, un certain nombre d'initiatives.

60-Au titre de la recommandation qui invitait à organiser une réunion des organisations sousrégionales, régionales et internationales, en vue d'améliorer la cohérence des données, de consolider les bases quand c'est possible, et de réduire le fardeau qui pèse sur les producteurs de données nationaux, un atelier régional sur le thème « Collette des données et Mécanisme de validation » a été organisé en décembre 2011 à Abidjan, Côte d'Ivoire. Il avait regroupé une dizaine de pays, les organisations sous-régionales et régionales et EUROSTAT.

61-De manière plus fondamentale, il convient de noter l'évolution institutionnelle et organisationnelle qu'a connue la CEA dans le domaine statistique depuis l'adoption du CSRR. Pour rendre plus visible la statistique à la CEA et y améliorer la position de son personnel, la Division des Statistiques a été rétablie en Août 2006, avec une allocation budgétaire jugée appropriée.

62-« Dans un premier temps, au moment où la structure organisationnelle de la CEA était une structure plate, l'équipe en charge de la statistique a été érigée au rang de division avec comme appellation « Centre Africain pour la Statistique » avec a sa tête un Directeur au même titre que les autres divisions de la CEA. Ensuite, la CEA a renoué avec une structure organisationnelle pyramidale avec des sections au sein des divisions. C'est dans ce contexte que la CAS dispose de trois sections en charge respectivement : du Développement statistique, des Statistiques économiques et des comptes nationaux, et des Statistiques démographiques et sociales avec à leurs têtes des chefs de sections. Le nombre de professionnels est passé de trois (4) en 2006 à (13) y compris un consultant de longue durée en 2010. Plus récemment, les autres divisions ont reconnus au CAS un rôle de premier plan dans la gestion des données au sein de la CEA en tant qu'entité ».

#### 4-3-3: Au niveau de la BAD5:

63-Après soumission du document portant CSRR, le Conseil d'Administration de la BAD en avait pris bonne note. Dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre du CSRR, la BAD joue un rôle de leadership dans l'appui à l'élaboration et à l'application des SNDS, en collaboration avec la CEA. Elle a engagé la revue des SNDS, ceci dans le cadre du mécanisme de coordination de la mise en œuvre du CSRR.

64-Il y a également lieu de mentionner qu'à l'occasion de la tenue en janvier 2010 de la Deuxième réunion de la Commission Statistique pour l'Afrique (Stat-Com Afrique II), la BAD avait présenté un exposé sur la sur la mise en place du CSRR. L'exposé portait sur les principaux objectifs du CSRR, ses stratégies, le niveau de sa mise en œuvre et ses besoins en ressources.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le consultant n'a pas pu obtenir les réponses de la BAD sur les questions qui lui avaient été communiquées, ce qui limite la portée de cette section

#### 4-3-4 : Au niveau de l'UA :

65-Une des contributions notables attendues de l'UA dans le cadre du CSRR a trait à la sensibilisation des leaders africains pour leur faire adhérer à l'importance de ce programme. Pour répondre à cette attente, l'UA, en collaboration avec la CEA et la BAD ainsi qu'avec l'ensemble des membres du Système statistique africain, a élaboré et fait adopter les deux documents importants que sont la Charte africaine de la statistique et la Stratégie pour l'harmonisation des statistique en Afrique. Il s'agit à travers ces deux instruments, en appui au processus d'intégration continentale, d'aider l'Afrique à produire à bonne date des statistiques comparables et fiables.

66-Dans le cadre du Comité de coordination statistique en Afrique servant d'instance de coordination des programmes statistiques des trois institutions que sont l'UA, la CEA et la BAD, quelques réunions ont été tenues.

67-Tout comme la CEA et la BAD, le souci d'une meilleure prise en charge des questions statistiques a conduit l'UA à allouer à ce secteur, au cours de la période sous revue, davantage de ressources humaines et financières.

### V: Conclusions et recommandations

68-L'analyse documentaire a montré que l'adoption du CSRR est intervenue à un moment où les pays africains, pris individuellement ou collectivement, avaient besoin et ont encore besoin d'être appuyés pour réussir les réformes de leurs systèmes statistiques.

69-Le mécanisme de suivi évaluation défini pour le pilotage de la mise en œuvre du CSRR est complet et cohérent, et a l'avantage de pouvoir s'appuyer sur des facteurs de risques également bien identifiés. Toutefois, l'application du mécanisme de suivi évaluation nécessite des ressources importantes.

70-S'agissant de la mise en œuvre du CSRR, le nombre de cas examinés à ce stade est très réduit et appelle à relativiser les conclusions que l'on peut à présent tirer de cette mise en œuvre. Cependant, il apparaît que les investigations menées, y compris l'analyse documentaire et les échanges qui ont eu lieu jusqu'ici, laissent entrevoir que les actions menées dans le cadre de ces réformes s'intègrent pratiquement toutes dans les axes qui fondent le CSRR. Ces réformes sont essentiellement centrées sur l'élaboration et la mise en œuvre de SNDS. Les actions réalisées sous le couvert du CSRR semblent très limitées, et le mécanisme de suivi évaluation n'a pas fonctionné selon le schéma préalablement arrêté. Les échanges qui étaient prévus entre les coordonnateurs continentaux, sous-régionaux et nationaux- encore que certains d'entre eux n'aient pas été désignés-, doivent avoir été rares.

71-Or, en l'absence d'un suivi performant, toutes les autres formes de défaillance dans la mise en œuvre du CSRR seront ignorées, de sorte qu'aucune mesure d'atténuation ne sera prise. C'est pourquoi les recommandations principales à faire à ce stade doivent porter sur les voies et moyens de dynamiser le mécanisme de suivi.

La volonté politique nécessaire à la réussite de la mise en œuvre du CSRR se trouve démontrée par les réformes institutionnelles opérées au sein des trois organisations continentales leaders que sont la CEA, la BAD et la Commission de l'UA : il s'agit de prolonger la traduction de cette volonté politique en octroyant encore plus de place dans l'agenda desdites organisations à la promotion et au suivi de la mise en œuvre du CSRR, et en y consacrant par conséquent plus de moyens humains et matériels.